

## **GE\_GERICHTE ATA/388/2005 vom 24. Mai 2005**

GE Cour de justice, 2005-05-24, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ATA\\_388\\_2005](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATA_388_2005)

FR: GE\_GERICHTE ATA/388/2005 du 24 mai 2005

IT: GE\_GERICHTE ATA/388/2005 del 24 maggio 2005

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

Interjeté en temps utile devant la juridiction compétente, le recours est recevable (art. 56C litt. b de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 - LOJ - E 2 05; art. 106 de la loi sur l'assurance-accidents du 20 mars 1981 - LAA - RS 832.20).

#### **E. 2**

La loi modifiant la loi sur la l'organisation judiciaire du 14 novembre 2002, par laquelle a été créé un tribunal cantonal des assurances sociales est entrée en vigueur le 1er août 2003. Dès cette date, le Tribunal administratif ne fonctionne plus comme tribunal cantonal des assurances. Cependant, en vertu de l'article 3 alinéa 2 de ladite loi, les causes introduites devant le Tribunal administratif, avant l'entrée en vigueur de la loi, sont instruites et jugées par cette juridiction (ATA/89/2005 du 1er mars 2005).

#### **E. 3**

La loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales du

#### **E. 6**

Un calcul basé sur les DPT produit par l'assureur intimé ne conduirait pas à un résultat plus favorable au recourant.

#### **E. 7**

Quant à l'OCAI, qui a réduit le taux d'invalidité pour le calcul de la rente AI de 100% à 44%, il retient néanmoins des pathologies, comme l'état anxio- dépressif ou les cervico-dorso-lombalgies chroniques, dont l'intimée n'a pas à répondre. On ne saurait donc considérer qu'en l'espèce, le taux retenue pour le calcul de la rente AI vaut également pour le calcul de celle LAA.

#### **E. 8**

Le recours doit donc être rejeté, la détermination du taux d'invalidité par la CNA étant exempt de toute critique. Le recourant, qui succombe, n'a pas droit à des dépens. Il n'aura pas non plus à s'acquitter des frais de justice, la procédure étant gratuite pour les parties en application de l'article 61 lettre a LPGA. \* \* \* \* \*

- 11/12 - A/1232/2000

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.